

PRISE EN CHARGE ET RÉMUNÉRATION DES CHIRURGIENS-DENTISTES **TEST COVID-VIRO ALL IN®** ADAPTÉ À L'ENFANT

COVID-VIRO ALL IN® bénéficie d'une prise en charge spécifique par l'Assurance Maladie

Test antigénique à retirer auprès de votre pharmacien :

- Le test est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie
- Retrait gratuit en pharmacie par boîte de 10 tests (quantité illimitée)
- Code produit EAN à fournir au pharmacien : 377 0011 7421 58

Ensuite le chirurgien-dentiste facture à l'Assurance Maladie :

code acte C 0,5 :

prélèvement / analyse par un test antigénique COVID nasal pour les enfants de moins de 12 ans

Soit 11,50 €



Boîte de 10 tests antigéniques individuels



Vidéo de démonstration

source : Arrêté du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales à la gestion de la sortie de crise sanitaire (version en vigueur au 21 avril 2022)